



Paris, le 11 juillet 2019

Objet : Examen du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) à l'Assemblée nationale

Monsieur le Député,

Le 17 juillet prochain, vous serez appelé à vous prononcer sur la ratification du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (**CETA**).

Jeunes Agriculteurs et FNSEA mettent en garde, depuis de nombreuses années, **des dangers qui pèsent sur les filières agricoles françaises**, avec l'importation dans l'Union européenne, à droits de douane nuls, de 65 000 tonnes de viande bovine, de 80 000 de tonnes de viande porcine mais aussi de contingents importants de sucre et d'éthanol.

Selon le rapport interministériel de suivi des effets potentiels du CETA sur les « filières agricoles sensibles », de décembre 2018 (CGAAER, CGEDD et Inspection générale des finances), **la filière bovine serait particulièrement affectée** par l'entrée sur le marché de morceaux « nobles » à moindre coût (quartiers arrière du bovin et notamment l'aloyau), déstabilisant l'équilibre économique entre les différents morceaux des carcasses destinés notamment à être vendus sous forme de steak haché ou incorporés à des préparations industrielles (quartiers avant). La concurrence canadienne ciblée sur les produits à plus haute valeur ajoutée, engendrerait **une dégradation immédiate des prix** de ces pièces au sein de l'Union européenne en **affectant la rentabilité globale de l'élevage**. Comment le modèle familial français avec une moyenne de 60 bovins par exploitation pourrait-il lutter face à des feedlots canadiens qui comptabilisent pour 60% d'entre eux plus de 10 000 bovins avec les économies d'échelle qui en découlent ?

Ce traité revient aussi à proposer aux consommateurs européens des produits en deçà de nos standards. Les réglementations en matière de bien-être animal, de traçabilité et de respect de l'environnement sont radicalement différentes des deux côtés de l'Atlantique. **Le Canada autorise la culture d'OGM, les rations à base de farines animales et d'antibiotiques activateurs de croissance ainsi que l'utilisation, en routine, de 46 substances phytosanitaires strictement interdites en Europe** (atrazine, paraquat, carbaryl...).

Ni le CETA, ni la réglementation européenne, ni les règles de l'OMC ne permettent à l'Union européenne d'empêcher les importations de produits ne correspondant pas à nos normes et ne faisant l'objet d'aucune traçabilité individuelle.

.../...

Si la règlementation est effectivement explicite concernant l'interdiction des importations d'animaux ayant reçu des « stimulateurs de croissance » (hormones notamment) au sein de l'Union européenne, l'accord CETA ne prévoit pas de dispositions spécifiques en ce qui concerne **l'utilisation d'antibiotiques** comme activateurs de croissance dans l'alimentation du bétail, **l'encadrement des règles relatives au bien-être des animaux** (élevage, transport et abattage) ou bien encore l'alimentation des animaux, et notamment l'utilisation de **farines animales**.

A ce sujet, nous souhaitons redire qu'**aucun texte ne fait référence à l'interdiction d'importer des produits animaux nourris aux farines animales**. Les rapports de la Commission d'évaluation « Schubert » de 2017 tout comme celui des « filières sensibles », annoncent un vide juridique en la matière. Sans règles claires et effectives, rien ne pourra garantir aux consommateurs français et européens une viande conforme aux normes européennes de production.

C'est pourquoi, il nous paraît évident que la ratification du CETA n'est aucunement compatible avec l'application effective de l'article 44 de la loi EGALim qui interdit de vendre ou de distribuer gratuitement des produits ne respectant pas nos règles de production.

De plus, les contrôles actuellement en place (douanes françaises/européennes) ne **permettent pas d'assurer le fait que les conditions de production canadiennes respectent les normes européennes**. Toujours selon le rapport interministériel « filières sensibles », **le bilan du plan de surveillance et de contrôle français pour 2017 sur les produits importés dans l'Union européenne** met en évidence diverses lacunes comme l'absence totale de recherche d'hormones sur les viandes importées, la recherche d'antibiotiques uniquement réalisée pour la viande d'agneau et de cheval ou bien encore la recherche de farines animales uniquement effectuée pour l'huile de poisson. **Comment, dès lors, espérer garantir un contrôle loyal et rigoureux des importations agricoles canadiennes ?**

Nous sommes convaincus que l'Union européenne doit être un acteur majeur des échanges internationaux, car elle a aussi un rôle central à jouer afin de contribuer à l'équilibre alimentaire mondial, mais cela **ne peut se faire à n'importe quelle condition comme le CETA le permet actuellement**. Jeunes Agriculteurs et FNSEA sont attachés à la préservation d'un tissu économique local fondé sur des exploitations de type familial, porteuses de valeur ajoutée sur les territoires et respectueuses de la santé des consommateurs et de l'environnement.

En tant que Député, nous en appelons à votre responsabilité pour **protéger l'agriculture et l'alimentation des Français en votant contre le projet de ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA)**.

Dans l'espoir que notre appel retienne toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Samuel VANDAELE

Président de Jeunes Agriculteurs

Christiane LAMBERT

Présidente de la FNSEA

PJ : Tableau comparatif CETA – Synthèse des problématiques non tarifaires